



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de reference:	HPI20230719- BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230719-BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-National pour évaluer la quantité de dioxyde de carbone séquestrée dans les zones ciblées par le projet Biodiversité Sud et développer des outils de suivi

Date de publication de la Demande de Proposition :	23 octobre 2024
Durée du contrat:	30 jours
Date limite de soumission des questions :	30 octobre avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	15 novembre 2024 avant 10h00am
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I- Détails du projet
- II- Contexte
- III- Objectif de la consultation
- IV- Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
- V- Résultats attendus
- VI- Méthodologie
- VII- Coordination & appui
- VIII- Qualifications requises
- IX- Procédure de sélection et durée de la prestation
- X- Livrables, calendrier et conditions de paiement
- XI- Documents de candidature
- XII- Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Le pays connu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; ces zones sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes i) d'instabilité politique et de pauvreté, de système public affaibli et dépendant de l'aide, et d'opportunités économiques et de prospérité partagée limitées ont ii) fait que les biens et services fournis par ces écosystèmes sont surexploités, d'où la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Les pertes de biodiversités et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent ainsi une dégradation des conditions de vie ; la diminution des rendements agricoles et la vulnérabilité de la

population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. À son tour, cette population recourt à des pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois comme stratégie de survie, ce qui dégrade encore plus les écosystèmes.

L'état haïtien à travers le projet s'aligne aux Conventions internationales notamment la Convention sur la biodiversité (CBD) de 1992 et la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD). A travers l'UNCCD les parties s'entendent à suivre trois indicateurs pour contribuer à l'objectif de la neutralité des sols : la couverture arborée pour suivre les tendances de la couverture terrestre (CT) par rapport à la couverture végétale), la capture carbone suivre la dynamique de la productivité des terres, et la productivité des terres et l'équilibre entre le stock de carbone organique du sol en surface et en sous-sol. La mesure de la séquestration de carbone est devenue l'un des standards de la restauration des sols conformément à l'adoption des nouvelles méthodes d'évaluation des opportunités de restauration initiées par l'IUCN. La ligne de base pour la séquestration de carbone permet de faire une analyse de la contribution spécifique de différents types d'interventions et les changements d'occupations de sols. C'est dans cette optique que Heifer Project international désire recruter un Consultant-National pour évaluer la quantité de dioxyde de carbone séquestrée dans les zones ciblées par le projet Biodiversité sud et développer des outils de suivi pour mesurer les progrès avec les interventions du projet. Ceci en faisant la catégorisation avec les systèmes d'agroforesterie et les paysages de forêts indigènes restaurées.

A travers les actions du projet l'amélioration des services écosystémiques impactera les conditions de vies des 321,832 familles résidents dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes.

III. But et Objectif de la consultation

Evaluer la quantité de dioxyde de carbone disponible dans les zones cibles avant les interventions catégorisées en reforestation de forêts et Systèmes d'agroforesterie durables financés par le GEF dans le cadre de ce projet

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Proposer une méthodologie alignée au cadre mondial surtout à l'évolution des connaissances et adaptée à la réalité haïtienne en combinant différents outils dont :
 - L'outil EX-ACT de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
 - L'outil avantages carbone du GEF

○ L'outil de l'USAID AFOLU de l'USAID

- Développer une stratégie, mais aussi un guide, des outils de suivi pour permettre à l'équipe du projet et M&E de suivre les progrès à mi-parcours et à la fin de la durée de vie du projet
- Former l'équipe technique du projet sur la méthodologie pour continuer à surveiller les réductions continues des émissions après 2 ans d'implémentation.
- Faire une cartographie des zones où la quantité de gaz à effet de serre est la plus élevée dans les différents bassins versant cibles du projet
- Préparer un rapport pouvant constituer la ligne de base au début des activités de reforestation et d'installation de système d'agroforesterie
- Présenter les résultats aux partenaires d'exécution du projet

V. Résultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Le scénario de départ sur la quantité de dioxyde de carbone dans les zones cible du projet ;
- Une méthodologie claire et détaillée et incluant des outils sur la façon de faire le calcul de la quantité de CO2 disponible dans un bassin versant ;
- Un guide/manuel de procédures
- Une session de formation pour le staff technique du projet, des représentants du MdE et de Heifer International

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, nous nous attendons à avoir une méthodologie qui tient compte de la réalité haïtienne et du contexte d'implémentation du projet et son approche de mise en œuvre. Nous nous attendons donc à ce que la firme ou le consultant retenu combine les différentes approches existantes, qui ont fait leurs preuves dans d'autres projets, que ce soit en Haïti ou ailleurs et qui sont acceptées par la communauté scientifique. Parmi les plus répandues nous pouvons mentionner :

- Clean Development Methodology
- La méthodologie proposée dans l'article 6.4 de l'accord de Paris
- L'outil de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et la Nourriture
- Et tous les outils facilitant l'alignement cadres mondial et aux progrès des connaissances

VII. Coordination et appui

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la

version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Expérience antérieure dans le calcul de la quantité de gaz carbonique (de CO₂) dans des projets de reforestation, d'agroforesterie
- ✓ Expertise technique avérée dans le domaine des stratégies de séquestration et de compensation carbone ;
- ✓ Expérience en estimation des impacts GES de projets impliquant des changements d'affectation des sols et de projets d'exploitation forestière ;
- ✓ Expertise sectorielle sur un ou plusieurs secteurs d'activités en lien avec la séquestration (agriculture ou forêts notamment) ;
- ✓ Avoir au moins une expérience dans la gestion de projet de reforestation, de biodiversité, de changement climatique, des aires protégées et gestion durable des terres ;
- ✓ Connaissance de méthodologie de calcul de gaz à effet de serre dont l'outil EX ANTE, EX POST de la FAO ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des accords et traités signés par Haïti sur l'environnement et la biodiversité ainsi que les changements de politiques et de gouvernances entrainées ;
- ✓ Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 30 jours (repartis sur 2 mois), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, avec la méthodologie et les procédures, les différentes phases et les acteurs clés à rencontrer	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Modules de formation et guide technique sur la façon de calculer, estimer la quantité de CO2 dans un bassin versant de formation sur la	A définir pendant la rencontre de cadrage	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Rapport de la séance de formation	A définir pendant la rencontre de cadrage	
Rapport intermédiaire	A définir pendant la rencontre de cadrage	
Atelier pour présenter les résultats des enquêtes sur la quantité de CO2 séquestrée dans les bassins versants	Dans un délai de deux semaines après la fin des missions de terrain	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Rapport final complet		

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié

XI. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :

- Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
 4. Les documents légaux à jour
 5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 13.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 13.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 13.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de

celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI